

# La nature du futur : Un an après la COP15

Compte rendu de l'après-midi  
conférences • Janvier 2024



## Coordination, direction et rédaction

### Maxime Fortin Faubert

Ph.D., Stagiaire postdoctoral - INRS-ETE et Fondation David Suzuki

### Sabaa Khan

Directrice pour le Québec et l'Atlantique - Fondation David Suzuki

### Emmanuel Rondia

Directeur général - Conseil régional de l'environnement de Montréal

### Stéphanie Harnois

Spécialiste aux communications et affaires publiques - Fondation David Suzuki

### Cyrielle Maison

Spécialiste, communications et engagement du public - Fondation David Suzuki

## Remerciements

La Fondation David Suzuki et le Conseil régional de l'environnement de Montréal souhaitent remercier à Julie Ziliani, Chloé Nignol, Nilson Zepeda, Alexandre Huet, Mathieu Couture, Annie Trudeau et Melissa Mollen Dupuis qui ont contribué à l'organisation de l'évènement ou à son déroulement.

## Citation suggérée

Fortin Faubert, M.; Khan, S.; Rondia, E.; Harnois, S. et Maison, C. 2024. *La nature du futur: Un an après la COP15 / Compte rendu de l'après-midi conférences*. Fondation David Suzuki et Conseil régional de l'environnement de Montréal. 17 p.



# Avant-propos

Le cadre mondial de Kunming-Montréal, adopté à l'issue de la 15<sup>e</sup> conférence des parties à la *Convention sur la diversité biologique* des Nations Unies (COP15), a marqué une nouvelle ère d'espoir pour la santé des écosystèmes de la planète. Négocié à Montréal et approuvé par 188 gouvernements, ce cadre historique comprend quatre objectifs essentiels et 23 cibles à atteindre collectivement d'ici 2030 pour stopper et inverser la perte de nature partout dans le monde.

Les cibles fixées dans cet accord, tel que la conservation de 30 %, et la restauration de 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, sont ambitieuses et nécessiteront une approche collaborative à l'échelle de la société entière pour qu'elles soient atteintes d'ici 2030. L'accord marque une évolution significative dans la coopération mondiale sur la biodiversité, en reconnaissant et en réaffirmant explicitement le rôle central des peuples autochtones et des communautés locales dans la sauvegarde de la nature :

« Le cadre reconnaît les rôles et contributions importants des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires dans la conservation, la restauration et l'utilisation durable. Sa mise en œuvre doit garantir que leurs droits, leurs connaissances, y compris les connaissances traditionnelles associées à la biodiversité, les innovations, les visions du monde, les valeurs et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales sont respectés, documentés, préservés avec leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause y compris par leur participation pleine et effective à la prise de décision conformément à la législation nationale pertinente, aux instruments internationaux, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et au droit des droits de l'homme ».<sup>1</sup>

Reconnaissant l'ampleur de ce défi, le gouvernement du Québec a fait l'annonce importante de la mise en place du Plan Nature 2030, qui prévoit des investissements de 650 millions de dollars, sur sept ans, en plus d'un soutien financier de 23 millions de dollars, sur quatre ans, pour appuyer les initiatives des communautés autochtones en matière de conservation de la biodiversité.

Pour marquer le premier anniversaire de cet accord historique, la Fondation David Suzuki et le Conseil régional de l'environnement de Montréal ont réuni des partenaires et représentant.e.s de la société civile, de la communauté scientifique, d'organisations autochtones, ainsi que des acteur.rice.s municipaux, afin de réfléchir sur les défis et les opportunités reliés à la protection de la biodiversité au Québec. Nous partageons avec vous ces réflexions, dans l'espoir qu'elles suscitent des collaborations et renforcent notre pouvoir collectif de façonner une vision commune d'une vie en harmonie avec la nature d'ici 2050.



**Sabaa Khan**

Directrice pour le Québec et l'Atlantique - Fondation David Suzuki



**Emmanuel Rondia**

Directeur général - Conseil régional de l'environnement de Montréal

<sup>1</sup> Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

# Table des matières

<b>Avant-propos</b> .....	<b>3</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>5</b>
<b>Résumés des conférences</b> .....	<b>6</b>
Ghislain Picard, Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL)	7
Carly Ziter, Ph.D., Professeure adjointe au Département de biologie de l'Université Concordia	8
Maxime Fortin Faubert, Stagiaire postdoctoral à la Fondation David Suzuki et à l'INRS	9
Olivier Tanguy, Coordonnateur de projets chez Habitat	9
Kateri Monticone, Directrice Conservation stratégique et Innovation chez Conservation de la nature Canada	10
Emmanuel Rondia, Directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal	10
<b>Atelier de cocréation</b> .....	<b>11</b>
Objectif et méthode	12
Idées principales ressorties de l'atelier	13
<b>Conclusion</b> .....	<b>17</b>



# Sommaire

À l'occasion du premier anniversaire de l'accord historique de Kunming-Montréal, adopté lors de la 15<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur la biodiversité, la Fondation David Suzuki et le Conseil régional de l'environnement de Montréal se sont alliés pour organiser un après-midi d'échanges et de réflexions, intitulé : ***La nature du futur : Un an après la COP15.***

Cet évènement scientifique a eu lieu le 25 janvier 2024 entre 13h00 et 17h00 à la Maison du développement durable (MDD) à Montréal et a permis de rassembler des acteur.rice.s municipaux, des membres de la communauté académique, ainsi que des expert.e.s praticien.ne.s œuvrant en conservation des milieux naturels et en protection de la biodiversité.

L'évènement a débuté par l'allocution de deux invité.e.s d'honneur qui ont partagé leurs expertises et savoirs avec les participant.e.s, qui ont ensuite eu l'occasion d'assister à quatre mini-conférences concernant des initiatives et projets québécois en lien avec la protection de biodiversité. En fin d'après-midi, les participant.e.s étaient invité.e.s à participer à un atelier de cocréation pour imaginer des scénarios du futur et identifier une liste d'éléments pouvant influencer l'atteinte des cibles du Cadre mondial dans un contexte québécois. La journée s'est terminée par un 5@7 dans l'atrium de la MDD permettant aux participant.e.s de réseauter et de poursuivre leur conversation, tout en admirant les œuvres de cinq artistes autochtones à travers l'exposition « ***Rapport à la nature : perspectives autochtones*** ».



# Résumés des conférences



Crédit photo : Alexandre St-Amant

# Ghislain Picard

## Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL)

### Conserver et protéger ensemble nos territoires et nos ressources

En octobre 2023, l'Assemblée des Premières Nations a fait l'annonce de sa nouvelle Stratégie nationale sur le climat, qui définit les sept priorités suivantes : 1) Donner la priorité aux systèmes de connaissances, à la santé, aux langues, aux cultures et aux spiritualités des Premières Nations; 2) Reconnaître et respecter la compétence inhérente et le droit à l'autodétermination des Premières Nations et les positionner au cœur de la prise de décisions concernant le climat à tous les niveaux; 3) Répondre aux besoins en matière de capacités pour promouvoir la gouvernance des Premières Nations et leur rôle de chef de file en matière de climat; 4) Garantir l'autosuffisance des Premières Nations en matière d'alimentation, d'eau et d'énergie; 5) Comblent le fossé entre les infrastructures naturelles et les infrastructures construites; 6) Veiller à ce que les Premières Nations soient équipées pour atténuer et prévenir toutes les situations d'urgence, y répondre et s'en remettre; et 7) Tirer parti de l'optique climatique pour réformer la législation, la réglementation, les politiques et les programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Ghislain Picard souligne la nécessité de reconnaître les droits des Premières Nations dans les décisions climatiques et territoriales. Il met en lumière les défis rencontrés, notamment le manque véritable de collaboration et d'inclusion des Premières Nations et des Inuit lors des processus de consultation gouvernementale, et illustre ses propos à l'aide d'exemples concrets. Malgré ces difficultés, il insiste sur l'importance de la persévérance et de la recherche de collaboration entre les chef.fe.s de différentes nations pour faire avancer leurs droits et leurs préoccupations auprès des gouvernements provincial et fédéral, ainsi qu'auprès d'autres acteur.rice.s sociaux et économiques. Des exemples d'une telle approche se sont traduites par la mise en place de projets d'aires protégées et par la création d'une table ronde qui se penche sur la situation du caribou. Ghislain Picard demande au gouvernement québécois de faire preuve d'une plus grande transparence et lui demande de suivre l'exemple d'autres juridictions canadiennes qui ont adopté des approches plus inclusives envers les peuples autochtones, basées sur la reconnaissance, le respect, et la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui reconnaît leur droit à l'autodétermination et leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Il termine son allocution sur une note d'espoir, mettant en lumière la détermination des Premières Nations à faire valoir leurs droits et à coopérer pour un avenir meilleur pour toutes et tous.



### Biographie

Innu de la communauté de Pessamit, Ghislain Picard est Chef de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador (APNQL) depuis 1992, un organisme politique qui regroupe 43 Chef.fe.s des Premières Nations au Québec et au Labrador. À ce titre, il siège aux comités exécutifs et de gestion de l'Assemblée des Premières Nations du Canada, où il agit aussi comme porte-parole principal en ce qui a trait à la justice et à la sécurité publique.

# Carly Ziter

**Ph.D., Professeure adjointe au Département de biologie de l'Université Concordia**

## **Comprendre la biodiversité et les services écologiques en milieu urbain**

Plus de 50 % de la population mondiale habite en ville et cette proportion ne cesse d'augmenter. Cette croissance démographique peut entraîner de graves conséquences pour la biodiversité, particulièrement si celle-ci n'est pas bien planifiée. Nous devons donc comprendre l'écologie urbaine pour progresser vers un monde plus durable. Dans ce contexte, l'équipe de Carly Ziter examine les divers espaces verts, comme les parcs, les jardins, les terrains vagues, les arbres de rue, les corridors verts et les toits végétalisés, dans l'optique de mesurer leurs services écologiques. Ces infrastructures jouent un rôle essentiel dans l'absorption de l'eau de pluie, la filtration de l'air, la réduction de la pollution sonore, la lutte aux îlots de chaleur, en plus d'offrir un habitat à de nombreuses espèces animales. Il est important de ne pas penser seulement à l'échelle de la ville, mais aussi à celle de chaque quartier. La règle des 3-30-300 (3 arbres à portée du domicile, 30 % de canopée dans chaque quartier et être à 300 m d'un espace vert) est l'une des solutions proposées pour que la forêt urbaine soit distribuée de façon plus équitable. Les scientifiques utilisent souvent des bases de données publiques sur les arbres pour comprendre la diversité, la résilience et les avantages de nos forêts urbaines, mais celles-ci sont souvent incomplètes. En faisant appel à la science citoyenne pour inclure les jardins et les arbres privés dans les inventaires, il devient possible de mieux comprendre la multifonctionnalité de notre forêt urbaine et d'ainsi prendre de meilleures décisions pour l'avenir. La collaboration entre les scientifiques, les décideur.euse.s et les citoyen.ne.s est essentielle pour briser les silos et construire des villes plus équitables et plus durables.



### **Biographie**

Carly Ziter est professeure adjointe au Département de biologie de l'Université Concordia, où elle est titulaire d'une chaire de recherche en écologie urbaine et durabilité. Ses recherches portent sur l'impact de la structure du paysage, de l'histoire de l'utilisation des sols et de la biodiversité sur les multiples services écosystémiques et leurs relations en milieux urbains. Avec son équipe d'étudiant.e.s, elle mène des études sur le terrain, utilise des données satellitaires et intègre des pratiques de sciences participatives pour comprendre comment les espaces verts urbains favorisent la sécurité et la santé des villes. Grâce à ses travaux qui valorisent l'engagement du public et la communication scientifique, Carly Ziter a récemment été récompensée par le prix « *National Research Communicator of the Year* » de Concordia.

# Maxime Fortin Faubert

## Stagiaire postdoctoral à la Fondation David Suzuki et à l'INRS

### Tour d'horizon des projets de la Fondation David Suzuki

La Fondation David Suzuki (FDS) a pour mission de préserver la diversité de la nature et le bien-être de toutes les formes de vie, maintenant et pour l'avenir. Depuis plusieurs années, elle publie régulièrement des rapports et du contenu scientifique pour donner aux citoyen.ne.s le pouvoir d'agir dans leur communauté face aux enjeux environnementaux collectifs. Elle a réalisé plusieurs travaux sur les infrastructures naturelles et les phytotechnologies en lien avec l'adaptation aux changements climatiques et la protection de biodiversité. Elle s'intéresse maintenant de plus en plus aux enjeux d'équité et de justice environnementale. Elle a récemment collaboré avec des organisations externes pour publier des guides de sensibilisation, comme le *Guide pour les municipalités: S'adapter au climat par le verdissement*, en collaboration avec l'UMQ. Dans la dernière année, la FDS a soutenu des travaux de recherche universitaires en collaborant avec des chercheur.euse.s de l'INRS, de l'université Concordia et de l'université Dalhousie. Elle lance et soutient des campagnes citoyennes comme «L'effet papillon» et «Partage ta pelouse» pour encourager le public à protéger la biodiversité. La FDS soutient et accompagne également de jeunes leaders autochtones qui sont engagé.e.s à protéger leur territoire, leurs communautés, leurs cultures et leurs savoirs à travers le programme des ambassadeurs et ambassadrices de la forêt boréale. Finalement, la FDS participe également à des projets artistiques pour sensibiliser le public, comme l'exposition immersive «Nature vive», qui est à l'affiche depuis le 22 février 2024 au Palais des congrès de Montréal.

# Olivier Tanguy

## Coordonnateur de projets chez Habitat

### Plateforme pancanadienne des infrastructures naturelles en ville

Mandatée par la Fondation David Suzuki, la firme de consultant.e.s en environnement Habitat mène un projet visant à créer une plateforme interactive accessible à tou.te.s pour aider les villes canadiennes à évaluer la valeur de leurs infrastructures naturelles (IN) et d'en faire la planification à long terme. Les IN en milieux urbains et périurbains fournissent de multiples services écologiques, comme l'amélioration de la qualité de l'air, le captage des eaux pluviales et la régulation des températures. Une gestion efficace des IN, pour augmenter la résilience des villes aux changements climatiques, améliorer la qualité de vie de leurs résident.e.s et soutenir la biodiversité, nécessite une connaissance des risques et des bénéfices rendus sur l'ensemble du territoire. Les villes sont souvent perçues comme des obstacles à la connectivité et elles n'ont pas forcément les connaissances et l'expertise nécessaires pour identifier les corridors existants et gérer adéquatement les milieux naturels dans un contexte de changements climatiques et de perte de biodiversité. La plateforme pancanadienne sera donc un outil cartographique interactif d'aide à la décision qui permettra aux villes sélectionnées d'évaluer la présence, l'état, ainsi que les bénéfices et les risques associés aux IN sur leur territoire, suite aux analyses d'Habitat. En plus de la situation actuelle, ce projet permettra aux villes d'analyser l'état anticipé des IN selon deux scénarios réalisés en collaboration avec chaque ville et leurs parties prenantes.

# Kateri Monticone

## Directrice Conservation stratégique et Innovation chez Conservation de la nature Canada

### Initiative québécoise Corridors écologiques

Coordonnée par Conservation de la nature Canada (CNC), l'Initiative québécoise Corridors Écologiques (IQCE) a pour objectif d'accélérer la conservation de milieux naturels connectés par des corridors écologiques. Menée par un regroupement de 10 organismes, l'IQCE propose une approche collective de l'aménagement du territoire aux acteurs provinciaux et municipaux, aux propriétaires de lots boisés et de terres agricoles, et à d'autres acteurs clés. Au cours des cinq dernières années, plus de 4000 ha ont été protégés dans les corridors prioritaires et les corridors ont été intégrés dans leurs outils d'aménagement de plus de 40 municipalités / MRC. Le colloque Connectivité écologique qui s'est tenu en novembre 2023 a été l'occasion pour l'ensemble des partenaires d'émettre plusieurs souhaits pour 2030 dont entre autres une orientation gouvernementale claire en faveur des réseaux écologiques, une reconnaissance officielle de l'apport de toutes et tous à la connectivité ainsi qu'un statut spécifique pour les zones de connectivité clés ainsi qu'une accessibilité des données à tous sur l'état des corridors et de la biodiversité.

Informations : [www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/notre-travail/corridors-ecologiques-carte-recit.html](http://www.natureconservancy.ca/fr/nous-trouver/quebec/notre-travail/corridors-ecologiques-carte-recit.html)

# Emmanuel Rondia

## Directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal

### Retour sur la démarche de consultation autour du Plan Nature 2030

Au cours de l'automne 2023, le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) et les Conseils régionaux de l'environnement du Québec (CRE) ont mené une démarche de consultation et de mobilisation dans le cadre de l'élaboration du Plan Nature 2030 du Gouvernement du Québec. Ayant rejoint plus de 1200 personnes d'horizons variés (municipalités, OBNL, privé, institutionnel), les Rendez-vous de la biodiversité ont mis en lumière la volonté unanime d'agir rapidement pour la protection de la biodiversité ainsi que l'existence de nombreuses initiatives à différentes échelles territoriales. Parmi les recommandations qui ont émergé de la démarche, notons la nécessité de décloisonner les décisions gouvernementales, le besoin d'assurer un financement pérenne et à la hauteur des cibles et des ambitions et l'importance de mettre en place et de consolider les espaces de concertation et de collaboration. Il est également ressorti de cette démarche l'importance d'adopter des approches adaptées aux réalités de chaque territoire, de prévoir des mesures pour les 70 % du territoire non concerné par la cible de conservation et de garantir un accès équitable à la nature. La démarche de mobilisation menée régionalement par les 17 CRE a également conduit à l'adoption de plus de 600 résolutions en faveur de la protection de la biodiversité de la part d'une diversité d'organisations de la société civile, partout au Québec, démontrant à nouveau cette volonté d'agir collectivement.

# Atelier de cocréation



Crédits photos : Chloé Nignon

# Objectif et méthode

En fin d'après-midi, les participant.e.s ont été invité.e.s à un atelier de cocréation d'une durée de 60 minutes pour imaginer des scénarios du futur à l'atteinte des cibles établies à l'horizon 2030 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal dans le contexte québécois. Cette activité de réflexion a non seulement permis aux participant.e.s de réfléchir à des pistes d'actions que nous pourrions mettre en place dans les prochaines années, mais elle a également contribué à la création d'un environnement collaboratif et productif, mettant en relation des acteur.rice.s ayant des intérêts communs pour la protection de la biodiversité au Québec.

Les 65 participant.e.s ont été reparti.e.s en 12 groupes, afin d'identifier des besoins, des freins et des leviers concernant les trois thématiques suivantes : les ressources (financières et techniques), les outils (réglementaires et législatifs) et la gouvernance (partenariats). Les participant.e.s étaient invité.e.s à rédiger leurs réponses sur des notes autocollantes de couleur et à les placer sur de grandes feuilles de co-création au sein de leur groupe, avant de partager leurs réflexions à la salle et d'échanger leurs idées principales pour clore l'atelier. Les feuilles de co-création de tous les groupes ont ensuite été collectées et analysées dans le but de recenser les idées selon les trois thématiques présentées. Les tableaux 1, 2 et 3 présentent de façon exhaustive toutes les idées inscrites par les participant.e.s pour chacune des thématiques, exposant l'originalité et la profondeur de leurs réflexions.



# Idées principales ressorties de l'atelier

## Ressources

Les groupes ont mis en lumière les besoins en termes de financement des initiatives de protection de la biodiversité, incluant celui provenant du privé. La mise en place d'incitatifs et de subventions pour les municipalités a été mentionnée comme un besoin éminent, ainsi qu'un meilleur soutien technique pour le déploiement de projets et pour la demande de subventions, la bonification et l'accessibilité des données publiques sur l'état de la biodiversité, ainsi qu'une collaboration accrue entre les départements ministériels. Un frein intéressant ayant été relevé par les participant.e.s consiste à l'absence de considération des milieux naturels en tant qu'actifs, alors que la valeur et la contribution financière des services écosystémiques est encore très peu connue et se devrait d'être intégrées dans les plans d'aménagement.

## Outils

Par rapport aux outils réglementaires et législatifs, les groupes ont noté comme principaux freins l'incohérence et le manque de collaboration entre tous les paliers administratifs et gouvernementaux (municipal, régional et MRC, provincial, fédéral), le manque d'ambition et de rigueur des cadres et réglementations actuels, ainsi qu'une vision à court terme des gouvernements qui nuit à l'innovation – ceux-ci étant dictés par leurs intérêts électoraux. En plus de lutter contre ces freins, les groupes ont relevé la nécessité du Québec à moderniser aussitôt que possible les lois ayant un impact sur la biodiversité, à instaurer des mesures écofiscales ambitieuses pour les initiatives de protection de la biodiversité, à garantir la pleine participation et le leadership des Premières Nations dans les processus législatifs, ainsi qu'à interdire les pratiques d'écoblanchiment par les entreprises.

## Gouvernance

Finalement, les groupes ont identifié comme besoin majeur pour une gouvernance plus efficace l'élargissement du réseau d'acteur.rice.s impliqué.e.s dans les initiatives de protection du territoire, qu'ils soient des organismes, municipalités et élu.e.s, groupes citoyens, entreprises, centres de recherche ou individus. Pour y arriver, elles proposent la création d'espaces d'échange et de discussion accessibles, un meilleur partage des savoirs autochtones et scientifiques, la création de sous-comités ministériels qui impliqueraient plusieurs secteurs de la société, ainsi que la multiplication des partenariats public-privé et municipalité-OBNL. Les groupes ont aussi relevé comme besoin fondamental l'atténuation du lobby par les acteur.rice.s privés et une plus large éducation de la population, des entreprises et des élu.e.s sur les enjeux environnementaux et écologiques.

**Tableau 1. Compilation des besoins, freins et leviers propres aux ressources**

RESSOURCES (FINANCIÈRES, TECHNIQUES)		
BESOINS	FREINS	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier les bases de données ouvertes et publiques avec du contenu sur la biodiversité en général (état de la biodiversité, initiatives, ressources, etc.).</li> <li>• Améliorer le soutien technique et l'accompagnement.</li> <li>• Briser les silos entre les départements ministériels.</li> <li>• Appuyer réellement le leadership et les initiatives autochtones en conservation de la biodiversité.</li> <li>• Rendre juste et équitable l'accès et la connexion à la nature, afin d'augmenter la mobilisation.</li> <li>• Développer les connaissances sur la valeur financière des services écosystémiques et créer des outils d'estimation pour leur intégration dans les budgets publics et privés.</li> <li>• Impliquer davantage le financement privé.</li> <li>• Mettre en lumière les bénéfiques des investissements en biodiversité.</li> <li>• Mettre en place plus d'incitatifs pour que les villes créent des espaces végétalisés.</li> <li>• Prioriser les subventions aux municipalités (ex : achat de terrains pour conservation).</li> <li>• Créer un fonds d'urgence pour les municipalités.</li> <li>• Créer un code de conduite d'achat responsable pour la biodiversité.</li> <li>• Rassembler et diffuser les offres de financement.</li> <li>• Octroyer plus de fonds pour la sensibilisation.</li> <li>• Financer les propriétaires privés qui aident à conserver leur territoire.</li> <li>• Encourager financièrement les agriculteurs à respecter les réglementations liées au cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les données existantes sont peu accessibles et souvent incompréhensibles.</li> <li>• Manque d'éducation sur l'écologie dans les écoles.</li> <li>• Les groupes citoyens ont de la difficulté dans leurs demandes de subvention.</li> <li>• Manque de considération des milieux naturels comme des actifs.</li> <li>• Le ministère de l'Environnement manque de ressources.</li> <li>• Allocation des ressources financières inadéquate.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intérêt grandissant pour la science citoyenne.</li> <li>• Contribution du milieu de la recherche et universitaire.</li> <li>• Popularité croissante des infrastructures végétalisées.</li> <li>• Économie circulaire.</li> </ul>

**Tableau 2. Compilation des besoins, freins et leviers propres aux outils**

OUTILS (RÉGLEMENTAIRES, LÉGISLATIFS)		
BESOINS	FREINS	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter davantage nos propres lois (ex : espèces menacées).</li> <li>• Moderniser les réglementations et lois.</li> <li>• Intégrer et consulter les Premières Nations dans la mise à jour des lois.</li> <li>• Que le Plan Nature 2030 soit porté par tous les ministères.</li> <li>• Réduire l'incohérence à travers les ministères, MRC et municipalités.</li> <li>• Élargir la liste des pesticides interdits à l'utilisation et la vente.</li> <li>• Garantir les droits autochtones, leur consultation et leur leadership.</li> <li>• Mettre en place des normes et règlements qui priorisent et obligent la protection de l'environnement (pas optionnel) .</li> <li>• Considérer davantage les effets cumulatifs dans les études d'impacts, pas seulement isolés.</li> <li>• Densifier davantage les zones urbaines.</li> <li>• Développer des outils de vulgarisation scientifique et juridique.</li> <li>• Intégrer mieux la Ville de Montréal dans les initiatives de corridors écologiques.</li> <li>• Interdire les pratiques d'écoblanchiment (certification des produits écologiques).</li> <li>• Mettre davantage d'efforts sur le 70 % non protégé.</li> <li>• Réviser la fiscalité des municipalités.</li> <li>• Assurer que les fabricants de sous-produits et de déchets soient responsables de chaque étape du cycle de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'ambition et de cohérence dans les règlements d'urbanisme d'un territoire à l'autre.</li> <li>• Manque de collaboration entre le provincial et le fédéral.</li> <li>• Manque d'accès à l'information en termes d'outils législatifs.</li> <li>• Manque d'outils gouvernementaux, programmes et cadres de référence pour l'estimation de la valeur financière des actifs naturels.</li> <li>• Rigidité et complexité des lois et règlements pour l'acquisition des terrains à des fins de conservation.</li> <li>• Manque d'incitatifs financiers et écofiscalité mal adaptée.</li> <li>• Cadre pas assez contraignant sur la diffusion des données des entreprises.</li> <li>• Règlements municipaux qui obligent à tondre la pelouse (à abolir).</li> <li>• Les cibles du Plan Nature 2030 ne sont pas assez précises et ambitieuses.</li> <li>• Manque de mécanismes de médiation pour atténuer les conflits d'intérêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réformes de la loi sur l'expropriation.</li> <li>• Assurer les droits de la nature, jurisprudence et droit de l'environnement (ex : rivière Magpie).</li> <li>• Liens de plus en plus forts entre le milieu culturel et environnemental favorisant la mobilisation.</li> </ul>

**Tableau 3. Compilation des besoins, freins et leviers propres à la gouvernance**

GOUVERNANCE (PARTENARIATS)		
BESOINS	FREINS	LEVIERS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élargir le réseau d'acteur.rice.s impliqués.</li> <li>Organiser plus de rencontres entre les organismes de conservation et organisme autochtones afin de favoriser la conversation et le partage.</li> <li>Encourager davantage les particuliers et les entreprises à verdir.</li> <li>Favoriser davantage la collaboration entre les différents niveaux de gouvernements.</li> <li>Favoriser le partage des initiatives entre les municipalités.</li> <li>Inclure les savoirs autochtones dans les activités de recherche.</li> <li>Créer des sous-comités ministériels qui impliquent plusieurs secteurs de la société.</li> <li>Créer un Ordre des biologistes du Québec.</li> <li>Améliorer les programmes d'éducation populaire pour sensibiliser la population à la symbiose du développement économique et écologique.</li> <li>Éduquer davantage les élu.e.s face aux enjeux environnementaux.</li> <li>Améliorer l'acceptabilité sociale et prendre en compte les communautés marginalisées.</li> <li>Créer plus d'espaces de discussion.</li> <li>Impliquer davantage le secteur de la santé.</li> <li>Mettre en lumière les élu.e.s (municipaux surtout) plus sensibles à la protection de l'environnement et valoriser leur engagement en tant qu'allié.e.s.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail en silo au gouvernement et entre les organismes.</li> <li>Manque d'implication de la part des acteurs privés ou manque de connaissances sur le potentiel de leur contribution.</li> <li>Les lobbyistes et conflits d'intérêts freinent les prises de décision éclairées (ex : industries forestières et minières).</li> <li>Vision à court terme.</li> <li>Compétitivité entre organismes pour les subventions gouvernementales.</li> <li>Les OBV ont peu de moyens, donc manquent de gouvernance sur l'eau.</li> <li>Intérêts électoraux et non à long terme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat public-privé.</li> <li>Partenariat villes-OBNL.</li> <li>Participation et mobilisation citoyenne dans les processus décisionnels.</li> <li>Savoirs des Premières Nations et expertise des organismes de conservation (ex : Écoquartiers).</li> <li>Rencontres, colloques, événements pour partage et collaboration entre acteur.rice.s de la société.</li> </ul>

# Conclusion

Les préoccupations de la société civile face à l'érosion de la biodiversité sont sans cesse croissantes et il ne fait plus aucun doute qu'une action rapide et concertée est nécessaire afin de renverser la tendance. L'évènement « **La nature du futur : Un an après la COP15** » a permis de constater que l'élan de mobilisation insufflé par la COP15 est toujours présent, mais aussi qu'il subsiste de nombreuses embûches tant réglementaires, financières qu'en matière de gouvernance. Les présentations et le travail en atelier ont permis de dégager des pistes de solutions et de partager des initiatives inspirantes. L'évènement a aussi démontré la nécessité d'offrir aux acteur.rice.s de la société civile des espaces de dialogue, de partage des expertises et de maillage afin de briser les silos et d'avancer plus vite collectivement.

Dans ce contexte, le futur Plan Nature du Gouvernement du Québec est attendu avec impatience. Ce Plan devra être à la hauteur des défis et des ambitions et devra aussi s'accompagner des moyens nécessaires pour l'atteinte des cibles. Le succès de sa mise en œuvre reposera également sur une étroite collaboration avec l'ensemble de la société civile, de la communauté scientifique, des organisations autochtones, ainsi que des acteur.rice.s municipaux.



---

Pour plus d'infos sur le Conseil régional de l'environnement de Montréal et la Fondation David Suzuki, visitez :

- <https://www.cremtl.org/fr>
- <https://fr.davidsuzuki.org>